

APPEL A CANDIDATURES :

SOIREE NOSTALGIE 2025

FOOD-TRUCK (RESTAURATION SALEE ET SUCREE) CONSOMMATION SUR PLACE

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet, Hôtel de ville, Parc Cravéro, avenue 1ère DFL, 83220 LE PRADET

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Soirée Nostalgie « Années 80 » – Jeudi 14 août 2025

Nombre de personnes attendues : 3500 personnes dans la soirée

Capacité de la zone en instantanée : 2500 personnes

Implantation : Parc Cravéro - 83220 LE PRADET - Dispositif « Fan zone »

II. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration et de buvette durant la manifestation dite **Soirée Nostalgie « Années 80 »**. Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de denrées alimentaires et de boissons dans le Parc Cravéro durant la manifestation précitée.

Cet appel à candidature est uniquement pour de la **restauration sur place en format « Food-truck »**.

Les emplacements stands « buvette » et « micro-brasserie » font l'objet d'un appel à candidatures à part.

III. Caractéristiques principales :

a) Dates et horaires de l'évènement : Soirée Nostalgie « Années 80 » – Jeudi 14 août 2025 de 19h à 00h00.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du :

**Jeudi 14 août 2025 à 14h00 - pour l'installation des exposants entre 14h et 16h00
Jusqu'à minuit / heure de démontage de l'évènement.**

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement.

**b) Prix de l'emplacement du Food-Truck :
50 € l'emplacement alloué de 6ml X 3 ML**

c) Information concernant le montage et le démontage de votre stand :

La parcelle mise à disposition sera implantée au niveau du bassin dans le Parc Cravéro et sera mise à disposition **à partir de 14h00.**

Les trucks devront être complètement opérationnels **à 18h30.**

Les exposants devront procéder au rangement et à l'enlèvement de leur truck immédiatement après la manifestation, soit **à partir de minuit.**

d) Mis à disposition par la ville du Pradet :

- Un point d'eau sera à disposition pour les exposants.
- Un coffret électrique sera fourni par l'organisateur d'une puissance maximale de 12 KW en branchement PC16
- Des tables de restauration et des mange-debout seront à disposition du public pour se restaurer tout au long de la manifestation

IV. Cahier des charges et emplacements alloués

Food-truck : 2 emplacements – 6 ML

a) Cahier des charges :

- Les exposants doivent proposer une carte comportant au minimum trois suggestions salées et trois sucrées.
- Les exposants doivent majoritairement proposer des plats cuisinés par leur soin, avec des produits frais.
- Compte tenu de la nature de l'évènement, des planches à partager, tapas et tous types de « finger food » peut être proposé.
- Dans un souci de « non-concurrence » le 1^{er} candidat retenu aura la validation de l'intégralité de sa carte. S'il s'avère que le second exposant retenu possède au moins deux suggestions en commun avec le premier alors l'organisation se réserve le droit de lui demander la modification de sa carte. Le restaurateur pourra répondre favorablement ou se désister auquel cas la commission retiendra le prochain candidat.
- Les food-trucks ne sont pas autorisés à vendre de boissons de quelque nature que ce soit.
- Les food-trucks ne pourront proposer à la vente uniquement les produits déclarés sur la fiche de candidature.

b) Les critères de notation des food-trucks - sur 20 points :

Les candidats seront notés sur 20 points selon les critères énoncés ci-dessous : Le candidat ayant obtenu la meilleure note au classement final sera retenu. La ville du Pradet retiendra in fine 2 food-trucks.

Critères N° 1 : Variété de l'offre 8 points

1. **Nombre de suggestions salées : 4 points** (Note au prorata du plus offrant)
2. **Nombre de suggestions sucrées : 4 points** (Note au prorata du plus offrant)

Critères N°2 : Qualité des menus : 8 points

La commission évaluera la part des produits frais utilisés dans l'ensemble des menus proposés - **4 points au prorata de la globalité de votre offre**

La commission évaluera la part des menus cuisinés « maison » dans l'ensemble des menus proposés. - **4 points au prorata de la globalité de votre offre**

3. Tenue et esthétique du stand : 4 points - thème « Années 80 ».

La décoration de votre stand **(2 points)**

La tenue **(2 points)**

Les exposants doivent fournir une photo ou une description, très précise, des éléments de composant la décoration du truck afin de permettre l'évaluation de la commission. Sans information de votre part, vous n'obtiendrez aucun point.

V. Pièces à fournir obligatoirement à votre dossier de candidature :

- Le Bulletin de candidature complété et signé
- Toutes les informations nécessaires à la notation du candidat sur la base des critères détaillés ci-dessus.
- Photo et/ou autres éléments pour permettre de noter le critère « esthétique »
- Le règlement de la manifestation daté et signé
- Le règlement de l'emplacement par Chèque à l'ordre de « Trésor Public »
- La Copie de l'attestation d'assurance
- La Copie de la pièce d'identité de la personne habilitée à engager la participation de l'exposant
- Une Copie extrait K-Bis (- 3 mois) ou récépissé de déclaration en Préfecture
- Code APE / N° SIRET
- Attestation RSI pour les auto-entrepreneurs

Seuls les dossiers complets et reçu dans les délais seront examinés par la commission.

Date de réception des dossiers : Au plus tard le Jeudi 3 juillet 2025 à 17h00

Date des retours de la commission :

Au plus tard le vendredi 11 juillet à 17h00

Date de publication de l'appel : 12/06/2025

